

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCÉL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 27 Avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 007-1812/17/CM

**■ Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Victoret - Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la procédure n°12s
MET 17/2883/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (AMP) exerce, sur le Territoire Marseille Provence, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La procédure de modification n°12s du Plan d'Occupation des Sols (POS) tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Victoret a été demandée par délibération du 22 septembre 2015 de Monsieur le Maire, auprès de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, afin de clarifier la règle encadrant les clôtures, de mettre à jour la liste des emplacements réservés et de procéder à quelques adaptations mineures.

Par délibération du 23 octobre 2015, le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé l'engagement de la procédure de modification n°12 du POS tenant lieu de PLU de la commune de Saint-Victoret. Cette procédure a été poursuivie par délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 28 avril 2016. Par arrêté du 19 août 2016 du Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée la procédure de modification n°12s du POS tenant lieu de PLU de la commune de Saint-Victoret ; en effet, ces adaptations, qui ne remettent pas en cause l'économie générale du Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme, relèvent d'une procédure de modification qui peut être conduite sous forme simplifiée telle que la prévoit le Code de l'Urbanisme. Par délibération du 17 octobre 2016, ont été définies les modalités de mise à disposition du dossier au public, conformément à la répartition des compétences entre le Conseil de la Métropole et le Conseil du Territoire. Par arrêté du 28 octobre 2016 du Président du Conseil de Territoire est définie la période de mise à disposition du dossier au public. Celle-ci s'est déroulée comme suit :

- un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé de ses motifs ainsi qu'un registre dans lequel le public a pu consigner ses observations, a été déposé au service urbanisme de la mairie de Saint-Victoret et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence durant un mois, du 22 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus.
- le dossier a également été consultable sur le site internet de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, durant la même période.
- un avis au public est paru dans les annonces légales de « la Provence » et « la Marseillaise » les 10 novembre 2016 et 22 novembre 2016.

A l'issue de la mise à disposition du dossier au public, aucune observation n'a été inscrite sur les registres déposés en commune et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Victoret a, par délibération du 28 mars 2017, donné un avis favorable à l'approbation de la modification n°12s de son POS tenant lieu de PLU, par le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

L'objet du présent rapport est de faire le bilan de la mise à disposition au public du projet de modification n°12s du POS tenant lieu de PLU de Saint-Victoret et d'approuver cette procédure.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Avril 2017

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération de Monsieur le Maire de Saint-Victoret du 22 septembre 2015 demandant au Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la modification de son POS tenant lieu de PLU ;
- La délibération du 23 octobre 2015 du Conseil de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant l'engagement de la modification n°12 du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Saint-Victoret tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- La délibération du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 28 avril 2016 poursuivant la procédure de modification n°12 du Plan d'Occupation des Sols de Saint-Victoret tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme.
- L'arrêté n°16/470/CM du Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 19 août 2016 engageant la procédure modification n°12s du Plan d'Occupation des Sols de Saint-Victoret tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme, sous la forme simplifiée telle que la prévoit le Code de l'Urbanisme ;
- La délibération du 17 octobre 2016 du Conseil de Territoire Marseille Provence définissant les modalités de mise à disposition au public du projet de modification n°12s du POS tenant lieu de PLU de Saint-Victoret conformément à la répartition des compétences entre le Conseil de la Métropole et le Conseil de Territoire ;
- L'arrêté n° 16/005/CT du 28 octobre 2016 du Président du Conseil de territoire Marseille-Provence définissant la période de mise à disposition du dossier au public ;
- La délibération du Conseil Municipal de Saint-Victoret du 28 mars 2017 donnant un avis favorable à l'approbation de la modification n°12s de son POS tenant lieu de PLU;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 29 mars 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de modifier le Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret afin de clarifier la règle encadrant les clôtures, de mettre à jour la liste des emplacements réservés et de procéder à quelques adaptations mineures.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Avril 2017

- Que l'objet de la modification entre dans le champ des procédures de modification des Plans Locaux d'Urbanisme, qui peuvent être menées sous la forme simplifiée telle prévue par le Code de l'Urbanisme ;
- Que le projet de modification du POS tenant lieu de PLU a été tenu à disposition du public pendant un mois au service urbanisme de la Mairie de Saint-Victoret, et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ainsi que sur le site internet de la Métropole, et que le public a pu exprimer son avis sur des registres ouverts à cet effet ;
- Qu'aucune observation n'a été inscrite sur les registres déposés en mairie de Saint-Victoret et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pendant la période de consultation du public.

Délibère

Article 1 :

Est tiré le bilan de la mise à disposition au public du projet de la modification n°12s du Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret.

Article 2 :

Est approuvée la modification n°12s du Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret telle qu'annexée à la présente.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS